



## Retour de jeunes lynx dans le massif du Jura

Besançon, le 9 juin 2016

Communiqué de presse

Début juin ont été relâchés deux jeunes lynx recueillis affaiblis cet hiver dans le massif du Jura par l'association Athénas et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). Deux autres animaux feront l'objet d'une opération équivalente. Ces opérations, placées sous le contrôle de l'Etat, notamment en présence de l'ONCFS et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ont été réalisées dans les départements du Doubs et du Jura. Les lynx feront l'objet d'un suivi fin pendant la durée d'un an, grâce à une balise Argos (suivi satellitaire), couplée avec une balise VHF pour un suivi sur le terrain complémentaire, qui va permettre de connaître leurs déplacements et leurs comportements précisément durant cette période.

Ces opérations ont eu lieu suite à la demande de l'association Athénas, qui a recueilli dans son centre de sauvegarde de la faune sauvage, à la fin de l'année 2015 ces jeunes lynx orphelins et très affaiblis. Suite à la disparition de leurs mères, ils ont été capturés à l'âge de quelques mois sur les communes de Goumois, Chapelle-des-Bois (Doubs) et Villards-d'Héria (Jura). Ils ont bénéficié d'une assistance par Athénas, centre de sauvegarde de la faune sauvage habilité et équipé pour accueillir des félinés. Après une période de soins d'environ 6 mois, leurs retours dans le milieu naturel a été jugé techniquement et administrativement possible ce printemps. Ces relâchers ne sont pas les premiers car 5 ont déjà eu lieu depuis 2008, les individus s'étant naturellement intégrés dans la population existante avec succès.

Le lynx est une espèce strictement protégée qui est aussi classée en danger d'extinction en France et placé sur la liste rouge des espèces menacées. La Bourgogne-Franche-Comté possède une responsabilité particulière dans la conservation de cette espèce puisque le massif jurassien représente les deux-tiers des effectifs nationaux, soit moins de 100 individus (1 pour 100km<sup>2</sup> en moyenne). Le relâcher de ces animaux dans leur population d'origine n'est en rien un acte de renforcement de la population mais le retour d'individus soustraits quelques mois à leur milieu d'origine. Comme l'ensemble des jeunes de l'année, ils vont se déplacer parfois longtemps et loin avant de s'installer sur un territoire inoccupé. La femelle relâchée en 2011 dans les mêmes conditions s'est ainsi établie en Suisse. Le choix des sites potentiels de relâcher a fait l'objet d'un examen attentif et de nombreux paramètres ont été pris en compte, notamment scientifiques mais également en terme de précaution par rapport aux activités humaines.

### Contacts :

DREAL Bourgogne-Franche-Comté  
Mission Communication  
Patricia DROZ – tél : 03 81 21 67 18 – 07 61 20 94 79  
mél : [patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr](mailto:patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr)  
Fabien GRANGE – tél : 03 45 83 22 75 – 06 29 62 38 15  
mél : [fabien.grange@developpement-durable.gouv.fr](mailto:fabien.grange@developpement-durable.gouv.fr)